

PUBLIC CONCERNÉ

- Être âgé de 17 ans et être titulaire du baccalauréat français ou d'un titre admis en équivalence ou d'un diplôme homologué au minimum au niveau IV
- Ou être titulaire d'un titre figurant dans l'arrêté du 25 août 1969 ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français figurant dans le décret n°81-1221 du 31 décembre 1981
- Ou être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou les personnes ayant satisfait à un examen spécial d'entrée en Université
- Ou être candidat de classe terminale (fournir un certificat de scolarité)
- Ou être titulaire du diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique et justifier à la date du début des épreuves du concours, de 3 ans d'exercice professionnel
- Ou les candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale (ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional de présélection)

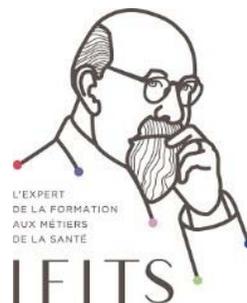
COÛT DE LA FORMATION

Droits d'inscription : 76 €
Tarif individuel : 1820 € (1er versement : 910 € / solde : 910 €)
Tarif avec financement : 2235 €

CONTACT

Renseignements et téléchargement de la fiche d'inscription sur le site internet de l'Ifits : www.ifits.fr

Contact : r.guimese@ifits.fr
Tél. 01 49 44 36 32



PREPARATION A L'ADMISSION A LA FORMATION INFIRMIERE VIA PARCOURSUP

**INSTITUT
DE FORMATION
INTERHOSPITALIER
THEODORE SIMON**

19, avenue de Maison-Blanche
93330 - Neuilly-sur-Marne
Tél. 01 49 44 36 00
Fax 01 49 44 36 01
administration@ifits.fr
www.ifits.fr



île de France

Groupe Hospitalier Intercommunal
Le Raincy-Montfermeil



L'Ifits vous propose **une formation préparatoire** à ces nouvelles modalités d'admission.

FINALITES DE LA FORMATION

- Consolider les acquis académiques (en français et en mathématiques)
- Enrichir les connaissances dans le champ du sanitaire et social
- Préparer à la formation infirmière

CONTEXTE

A partir de 2019, le concours infirmier (pour les candidats bacheliers ou équivalents ou PACES) est supprimé. L'admission en institut de formation en soins infirmiers sera prononcée après l'examen des dossiers des candidats inscrits dans le dispositif **Parcoursup**.

OBJECTIFS

- **Analyser** et **comprendre** les problématiques sanitaires et sociales
- **Comprendre** l'organisation du système de santé français
- **Connaitre** les principes de la formation infirmière
- Découvrir les différents champs de l'exercice professionnel infirmier
- Consolider les fondamentaux en **orthographe, grammaire et syntaxe**
- Développer les capacités **d'analyse et de synthèse**
- Acquérir des **méthodes de travail** en individuel et en groupe
- Consolider les fondamentaux en **mathématiques**
- Développer ses capacités **d'expression orale** en entretien et devant un groupe
- Développer sa **curiosité** et sa capacité à **rechercher l'information**
- Apprendre à présenter ses motivations

CONTENU



ORGANISATION

240 heures réparties sur 24 semaines entre le 1er octobre 2018 et le 29 mars 2019.

1 groupe de 20 personnes maximum les :
- mardi (de 9h00 à 12h00)
- jeudi (de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30)

INTERVENANTS

Intervenants expérimentés dans les domaines enseignés et dans l'accompagnement pédagogique des stagiaires.